

Métropole aixoise, l'ultime cartouche de Maryse Joissains

Nouveau vote ce soir à Rognes pour la création d'une entité séparée de Marseille

Un vrai feuilleton à rebondissements, cette Métropole Aix-Marseille. Dans la saison 1 (fin 2010-été 2015), Maryse Joissains a bataillé comme un diable pour que le pays d'Aix ne soit pas absorbé dans ce nouvel EPCI, dominé par Marseille, avec l'aide de 109 maires du département. Et alors que la loi, votée cet été, entérinait la création de ladite Métropole au 1^{er} janvier 2016, Maryse Joissains décrétait vouloir créer sa propre métropole "Aix pays d'Aix".

Après avis favorable du bureau de la Communauté du pays d'Aix (CPA) en septembre, les maires ont été invités à délibérer dans leur conseil municipal respectif (12 communes ont déjà approuvé la création de la métropole aixoise) et tous les élus seront appelés à faire de même ce soir, en assemblée plénière, lors du conseil communautaire qui se déroulera à Rognes.

Jean-Claude Gaudin, promis à la présidence de la Métropole Aix Marseille, a beau faire la tournée des popotes et tenter de ramener dans son escarcelle, à l'approche de l'échéance, certains maires du pays d'Aix; la légalité de la métropole voulue par Maryse Joissains a beau être plus qu'incertaine; qu'importe: le maire d'Aix s'entête.

Son objectif? Réunir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes de la CPA représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux des 36 communes représentant les deux tiers de la population, pour pouvoir déposer la demande de création de métropole sur le bureau du préfet. Le conseil municipal d'Aix ayant déjà délibéré en faveur de cette entité, cette étape ne devrait pas poser de problème.

Mais là n'est pas le but final. Dans l'entourage de Maryse Joissains, on reconnaît que le pays d'Aix intégrera la Métropole marseillaise, celle fixée par la loi, le 1^{er} janvier prochain. Toutes ces convolutions ne sont que le reflet



Tous les élus du pays d'Aix seront appelés, ce soir, en assemblée plénière, à approuver la création d'une métropole Aix pays d'Aix, voulue par Maryse Joissains.

/PHOTO CYRIL SOLLIER

du combat politique et juridique que mène Maryse Joissains pour bomber le torse et forcer la discussion. Comprendre *"l'argument juridique est peut-être faible, mais la pertinence politique réelle"*.

Et à ce jeu-là, dans la délibération qui va être soumise au vote, la présidente de la CPA fait la revue de ses forces. La loi pose des critères démographiques stricts? Maryse Joissains imagine déjà dans la délibération: *"Il est possible d'envisager que la métropole Aix pays d'Aix, située aux confins de quatre départements, qui regroupe déjà 36 des 119 communes du département (plus de 30%), rassemble de nouvelles intercommunalités restées orphelines avec la création de la métropole de Marseille prévue par la loi et satisfasse ainsi les critères démographiques requis en situant son bassin d'emplois au cœur d'une aire urbaine de 650 000 habitants."*

Qui m'aime me suive, feint-elle de dire en regardant vers la Durance et le territoire où s'élève Ister.

La loi prévoit qu'à défaut de remplir les critères démographiques, le territoire voulant se constituer en métropole, doit comprendre un chef-lieu de région? Qu'à cela ne tienne. Maryse Joissains s'engouffre dans la réforme des régions (les 13 nouvelles régions ont jusqu'en 2016, pour définir un chef-lieu) pour soumettre l'idée qu'Aix soit candidate pour accueillir le siège de la Région Paca: *"Sa situation géographique étant beaucoup plus favorable pour l'accès routier et ferroviaire depuis Nice, Toulon, Avignon ou Gap"*, dit encore la délibération. Autant d'arguments qui iront nourrir les discussions devant les juridictions administratives...

A.D.